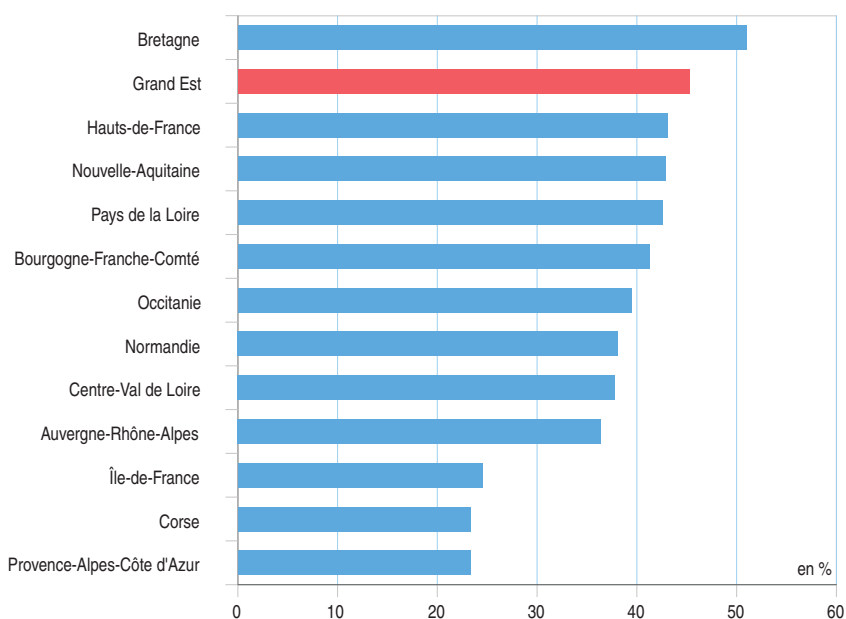


# Des situations de sous-occupation plus fréquentes dans le Grand Est

Avec des logements plus grands et des modes de vie proches du niveau national, les situations où les seniors occupent un logement de taille plus importante que celle qui serait adaptée à leurs besoins sont plus fréquentes dans le Grand Est. Cette situation de sous-occupation est courante chez les seniors, dans le Grand Est comme en France : plus de neuf personnes de 60 ans ou plus sur dix vivent dans un logement qui comporte au moins une pièce de plus que celui caractérisé par une occupation "normale", soit en sous-peuplement (*encadré*). Lorsqu'il prend une forme extrême, le sous-peuplement peut s'avérer source de difficultés dans le cadre du vieillissement. La consommation énergétique potentiellement importante peut peser sur le budget de ces ménages. Les difficultés physiques des occupants et le coût de l'entretien de ces grands logements peuvent également contribuer à leur dégradation. L'adaptation du logement à la dépendance peut en outre y être moins aisée, surtout dans le cas de logements individuels à plusieurs étages. Ces problématiques concernent particulièrement le Grand Est, deuxième région derrière la Bretagne en matière de sous-peuplement très accentué, c'est-à-dire où le logement compte au moins 3 pièces de plus que nécessaire, avec 45,3 % des seniors concernés, pour 37,3 % en métropole et 39,5 % en province (*figure 1*). ■

## 1 Une forte sous-occupation des logements chez les seniors du Grand Est

Part de la population des ménages de 60 ans et plus en situation de sous-peuplement très accentué



Lecture : avec 45,3 % des seniors vivant en ménage en situation de sous-peuplement très accentué de leur logement, le Grand Est se situe au deuxième rang des régions de France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2013.

### Encadré

### Évaluation de la sous-occupation des logements

L'**indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage.

L'occupation "normale" d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
  - une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
  - une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.

À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus.

Avertissement : par construction, la taille du logement "standard" pour une personne vivant seule est de deux pièces. La part des logements suroccupés pour cette catégorie de population peut ainsi être surestimée.

Pour mesurer au mieux la suroccupation chez les personnes seules (9,4 millions de personnes en France), il faudrait prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.